Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 038-213800535-20250930-DB_250926_108-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DB_250926_108

ECONOMIE - AIDE EN FAVEUR DES ENTREPRISES AVEC VITRINE

Membres du Conseil municipal	
En Exercice	35
Présents	26
Votants	31
Pouvoir(s)	5
Absent(s)	4

Séance du 26 septembre 2025

Lieu : Halle Grenette

Date de convocation le 12 septembre 2025

Président : M. Vincent CHRIQUI, Maire

Secrétaire de séance : Océane ROULOT

Présents :
Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure GARNIER, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Christian CIOFFI, Gaël LEGAY-BELLOD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Laurent MAGUET, Anne CROUZIER, Dominique CADI, Roger RICHERMOZ, Robert BRIOUDE, Gabriel BERTEA

Absents :
Anissa DAOUI, Michaël AYDIN, Jean-Claude PARDAL, Aurélia MASSON

Excusés, ayant donné pouvoir :
Armand BONNAMY, pouvoir à Robert BRIOUDE, Laurent CAMPO, pouvoir à Gabriel BERTEA, Semiha ALATAS, pouvoir à Myriam ABDERRAHIM, Isabelle RENARD, pouvoir à Damien PERRARD, Marie-Claude SOUCHAUD, pouvoir à Marie-Thérèse DUSSERT

Par délibération du 21 mai 2018, la commune a décidé, en partenariat avec la Région AUVERGNE RHONE-ALPES, la création d'une aide financière à destination des artisans et commerçants pour la modernisation de leur lieu de vente.

Dans ce cadre-là, une convention a été signée avec la Région AUVERGNE RHONE-ALPES dont la reconduction a été approuvée lors du Conseil Municipal du 16 mars 2023.

Il est rappelé que le taux d'intervention de la commune est de 10 % pour des investissements subventionnables compris entre 10 000 euros HT minimum et 50 000 euros HT maximum. Une aide additionnelle exceptionnelle de 10 % a été mise en place pour les locaux commerciaux vacants de plus de 4 mois, situés dans les rues éligibles, laquelle s'ajoute au taux de 10 %, soit un total de 20 % des investissements HT.

Le Comité de Pilotage s'est réuni le 25 août 2025 pour étudier 3 dossiers.

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 038-213800535-20250930-DB_250926_108-DE

Conformément au règlement d'attribution des aides, il a émis un avis favorable sur les dossiers ci-dessous :

	ENTREPRISES / ENSEIGNES		
	PHARMACIE SAINT MICHEL	MONSIEUR	SUBLIME
Raison Sociale	SNC JULLIEN	CR DISTRIBUTION	SARL SUBLIME
Adresse	Place Saint Michel	5 Place du 23 Août 1944	22 Avenue du Maréchal Leclerc
Activité	Pharmacie	Prêt à porter homme	Personnalisation textile et accessoires
Dirigeant	François Allarousse	Cyril Morin	Sophie Racchio
Nature des investissements	Travaux d'agrandissement et aménagement	Travaux d'aménagement nouvelle boutique	Achat matériel professionnel
Eligible aide additionnelle	Oui	Oui	Non
Montant du projet (€ HT)	157 280	26 440	45 596
Montant de l'aide (€ HT)	10 000	5 288	4 560

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER** les aides aux entreprises conformément au tableau ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,

Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 038-213800535-20250930-DB_250926_108-DE

à Bourgoin-Jallieu ,
pour copie conforme,

Le Maire de Bourgoin- Jallieu
Premier vice-président de la CAPI
délégué aux Mobilités
Vice-président du Département
en charge de [illegible]ique
Vincent CHR

Signé par : Vincent CHRIQUI
Date : 02/10/2025
Qualité : Maire de Bourgoin-Jallieu, Premier vice-président de la CAPI délégué aux Mobilités, Vice-président du Département en charge de la Transition écologique

Le secrétaire de séance
Océane ROULOT

Signé par : Océane ROULOT
Date : 02/10/2025
Qualité : Secrétaire du Conseil Municipal

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en préfecture par voie dématérialisée et publié.

Le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Bourgoin-Jallieu ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble.